

des transports du Canada relativement au service-voyageurs dans la province de Terre-Neuve, assuré par le National-Canadien mais interrompu à compter d'une certaine date, soit le 1^{er} avril, à la suite d'une ordonnance de la CTC. Tel était l'objet du rapport du comité. Tout comme un groupe de personnes pourrait le faire, il interjetait appel de cette décision. Pour ces deux motifs, j'affirme que les deux arguments du président du Conseil privé (M. Macdonald) n'ont aucune validité.

Je dirai maintenant un mot du travail des comités, en général, et du comité des transports, en particulier. Lorsque le nouveau Règlement a été établi par la Chambre, le public en général et, évidemment, les députés, comptaient beaucoup sur ce nouveau système de comités. Certains d'entre nous avaient des doutes quant à la façon dont fonctionneraient ces comités, d'abord parce que tous, sauf un, étaient présidés par un député ministériel, la seule exception étant le comité des comptes publics, et, en deuxième lieu, parce que chacun des comités était composé, en majorité, de députés ministériels. Pour ces raisons, certains d'entre nous avaient des doutes quant au fonctionnement de ces comités et se demandaient s'ils seraient aussi efficaces qu'on l'espérait. Il a été clairement établi, en ce qui concerne l'étude des prévisions budgétaires, que les nouveaux comités prendraient effectivement la place des partis d'opposition, ou, plutôt, que le travail des partis d'opposition à la Chambre serait accompli par ces nouveaux comités. Ces craintes dont j'ai parlé, à savoir que les comités seraient incapables d'accomplir leur travail efficacement, se sont maintenant matérialisées mais, comme la chose se produit souvent au Parlement et ailleurs, pas de la façon prévue.

J'aimerais faire quelques observations au sujet du comité des transports en particulier, dont je me suis déjà occupé. J'aimerais également dire un mot du comité des affaires extérieures et de la défense nationale. Il est vrai que le comité des transports a connu certaines difficultés, mais j'aimerais préciser qu'en ce qui concerne mes amis et moi-même, nous n'attribuons la cause de ces difficultés ni aux présidents qui l'ont dirigé jusqu'ici, ni même à aucun des députés ministériels qui en faisaient partie. En ce qui nous concerne, les députés de La Salle (M. Lessard) et de Manicouagan (M. Blouin) se sont conduits de façon

[M. Nesbitt.]

exemplaire. A mon avis, ils ont fait du très bon travail. Quant aux députés ministériels, membres du comité, voire tous les membres du comité, d'après ce que j'ai pu voir, ils ont travaillé dur et consciencieusement et ont fait leur besogne de façon objective. Sauf deux ou trois fois, et personne au sein du comité n'en était responsable, les membres ont accompli leur tâche de façon sincère et assidue, dépourvue d'esprit de parti. Je crois pouvoir l'affirmer sans crainte d'être démenti.

Je pense que le comité des transports n'aurait jamais éprouvé certaines des difficultés qu'il a rencontrées à une ou deux reprises, n'eût été l'intervention du leader du gouvernement à la Chambre, une fois apparemment, et sûrement dans ce cas-ci.

L'hon. M. Macdonald: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député d'Oxford (M. Nesbitt) vient de faire un mensonge. Il a déclaré qu'en une occasion précédente, il y avait eu ingérence de ma part. Le comité des privilèges et élections a clairement précisé que je n'avais rien eu à voir avec les délibérations du comité des transports et tous les membres du comité l'ont reconnu, y compris les membres de son propre parti. J'espère qu'il retirera l'insinuation que j'ai alors essayé d'influencer le comité.

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La question de privilège a été posée par le président du Conseil privé (M. Macdonald) et je crois que le député d'Oxford (M. Nesbitt) était prêt à répondre.

M. Nesbitt: J'allais simplement faire une remarque, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, aucun rapport du comité des privilèges et élections n'a encore été approuvé par la Chambre. Ce comité a examiné assez longuement la question, bien entendu, mais que je sache—et je faisais partie du comité—le rapport n'a pas été adopté à l'unanimité.

L'hon. M. Macdonald: Le comité l'a adopté.

M. Nesbitt: Il y a peut-être eu un rapport du comité, mais il n'était certes pas unanime. Je parle de mémoire. Quoi qu'il en soit, le président du Conseil privé semble très susceptible à cet égard.